



ARGOS AVOCATS CONSEILLE PAT COM DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE SUPER SOCO FRANCE

Paris, le 11 décembre 2020.

Argos Avocats a conseillé PAT COM, leader français du secteur de la trottinette électrique, dans le cadre de l'acquisition du n°1 français de la moto électrique, Super Soco France. Cette opération lui permet ainsi de devenir le leader national de la mobilité électrique.

Afin d'offrir une solution globale en matière de mobilité électrique, PAT COM a lancé Green Riders en mai, qui a récemment développé la première borne brevetée de rechargement et de verrouillage pour trottinettes électriques, une solution adaptée aux besoins des entreprises et des citoyens tout en leur permettant de respecter l'espace public.

Pour l'entreprise, ce rachat est une nouvelle étape dans le déploiement de sa stratégie 360° dans l'électromobilité.

Argos Avocats représentait PAT COM avec **Julien Sanciet** (associé) sur l'ensemble des aspects juridiques de l'Opération.

Super Soco France était représenté par Philippe Barouch.

Contact :

Julien Sanciet

Email : jsanciet@argosavocats.com

Tél : +33(0)6.82.16.92.27